

Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2023-066 du conseil d'administration du 10 octobre 2023 relative à la mise à jour de la charte des associations étudiantes de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2024-123 du conseil d'administration du 17 décembre 2024 portant approbation des statuts de la commission CVEC ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2024-2025 suivantes :

Sur Lorient :

- Association des afro étudiants de Lorient
- Los bufones
- The primrose association
- UBS Sans Violence

Sur Vannes :

- Association Musicale des Étudiants Vannetais
- BDE IAE
- Parlement des Etudiants

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	15	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

